

Motion présentée par la liste intersyndicale ouverte.

Motion soutenue par :

- L'ensemble des représentants élus des personnels enseignants et d'éducation.
- Les représentants élus des parents.
- Les représentants élus des élèves.
- Un représentant élu des TOS.

Objet : Dotation Horaire Globale.

Les élus au CA du lycée Lazare Carnot, réunis le jeudi 4 mars 2010, manifestent leur colère devant une nouvelle dégradation des conditions d'études et de travail qui va résulter de la politique éducative du gouvernement.

L'établissement perd cette année 117 HP et 23 HSA, par rapport aux moyens accordés l'an dernier à la même date, pour une diminution des effectifs de 77 élèves. Ces suppressions s'additionnent à celles des années antérieures. Par rapport à la rentrée 2003, soit 7 ans, nous aurons perdu 45% des personnels enseignants, soit 48 postes.

Monsieur le Proviseur, nous ne pouvons être favorable aux suppressions de postes que vous proposez, et au TRMD

Nous ne pouvons être d'accord avec les estimations :

- Il n'est prévu que 90 élèves en seconde répartis sur 3 divisions.
A nouveau nous constatons que, sciemment, l'administration fait subir aux lycées technologiques la baisse démographique. Certes nous subissons l'effet négatif donné par l'industrie, par les suppressions d'emplois, les délocalisations des grandes entreprises, mais la région aura toujours besoin de techniciens supérieurs au niveau local. Nous rappelons que depuis de nombreuses années, la voie technologique et la voie scientifique ont permis de former des jeunes à l'entrée à des formations supérieures courtes et cela avec succès.
Chaque année notre établissement participe à des forums des collégiens, organise des journées portes ouvertes, mais comment aller à l'encontre de cette mauvaise image de marque si au niveau rectoral et national rien n'est fait
- Les prévisions d'effectifs en terminale sont souvent sous estimés par rapport aux effectifs de première, et ne laissent en conséquence que peu de possibilités de doubléments pour ceux qui échoueraient au baccalauréat.

La diminution de la DHG entraîne au final 8 suppressions de postes, qui s'accompagne dans certaines disciplines d'un nombre important d'heures supplémentaires voire même d'une demande de BMP.

Nous demandons que la dotation soit revue à la hausse ce qui nous permettra :

- D'accueillir tous les élèves de troisième désirant s'orienter vers la voie technologique, et ce, dès le premier tour des affectations des collégiens.
- Un nombre de places suffisant dans les classes terminales, pour accueillir d'une part tous les élèves de première, mais également pour permettre aux élèves de doubler dans le cas où ils échoueraient au baccalauréat.
- La transformation des HSA en heures postes.

L'augmentation de la dotation aura pour conséquence de maintenir les équipes en place au lieu de fonctionner de manière dégradée avec des blocs de moyens provisoires et des collègues assurant leur service sur plusieurs établissements.

Aucune mesure n'est guidée par le souci pédagogique et la recherche d'une meilleure réussite scolaire. Il s'agit de faire des économies aux dépens du système éducatif. Nous nous opposons à cette conception comptable de l'école.

Les enseignements d'exploration dans le domaine technologique en sont une preuve. Horaire divisé par 2, suppression de la possibilité de coupler des options technologiques (en place de l'enseignement de la SVT) mais uniquement possibilité de prendre un 3ème enseignement d'exploration. Est ce la bonne solution que de demander plus de travail à des élèves qui choisissent la voie technologique ?

Cette politique va de nouveau entraîner un nombre important de suppressions de postes. Nous avons la conviction qu'elle est destinée à affaiblir la voie technologique pour la supprimer plus facilement.

Les élus des représentants des personnels enseignants, des parents d'élèves, des élèves et un représentants des TOS au CA votent contre cette DHG et sa répartition (TRMD) qui ne prend pas en compte les besoins pédagogiques des élèves et qui aggrave de manière scandaleuse les conditions d'exercice du métier.